

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-315

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10

Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-315

**BEGLES - Aménagement des portes d'entrée du Delta Vert - Contrat de codéveloppement 2015-2017 -
Subvention d'investissement 2016 - Décision - Autorisation**

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Delta Vert est un espace naturel de 200 hectares, situé au sud de la commune de Bègles, entre la route de Toulouse et les berges de Garonne. Il regroupe le parc des berges de Garonne, le parc des prés Rimbaud, Bègles-Plage, la plaine des sports, le parc de l'Estey et le parc de Mussonville et il est sillonné de plusieurs esteyes : Franc, Tartifume, Lugan, Sainte-Croix.

La commune de Bègles poursuit l'aménagement et la reconquête de différents espaces pour consolider les trames vertes et bleues, préserver la biodiversité, relier les parcs entre eux et créer des connexions vers les quartiers, tout en offrant aux habitants des espaces de promenade. Elle souhaite également diversifier les usages et les vocations des différents espaces : parcs de loisirs et zones d'agrément, zone maraîchère et de pâturage...

Au préalable, la ville et la Métropole ont acquis différentes parcelles :

- 20 ha de la propriété Bastard de Crinay, destinée au maraîchage ;
- 7 ha destinés à l'aménagement du Parc de l'Estey (acquisition RFF, secteur accessible, aménagement prévu en 2016) ;
- 8 ha de forêt humide (cédés par Domofrance à l'euro symbolique dans le cadre du projet Terres Sud).

En 2014, la commune a aménagé l'extension du parc de Mussonville qui totalise dorénavant 40 ha : requalification du réseau de chemin (6 km de promenade) et réalisation de 4 passerelles bois permettant de franchir l'estey de Franc.

En 2015, la commune a poursuivi les aménagements du Delta Vert :

- 10 portes d'entrée du Delta Vert
- 3 parcours d'orientation

Les portes d'entrée sont positionnées à chaque entrée du parc et visent à sécuriser le site et à guider les promeneurs (barrière de contrôle d'accès, panneau de situation, mobilier urbain).

Les parcours d'orientation permettent de sensibiliser le grand public et les scolaires à la nature et à la biodiversité de façon ludique.

Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune de Bègles a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de l'aménagement du Delta Vert, pour un montant total de 347 842 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2014/0631 du 31 octobre 2014 – Etude paysagère et aménagement du Parc de l'Estey	198 378 €
Délibération n° 2014/0632 du 31 octobre 2014 – Aménagement du Delta Vert (dont la passerelle sur l'estey de franc)	149 464 €

Le budget prévisionnel de l'action pour 2016

Par délibération du 3 février 2016, la commune de Bègles sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 72 000 €, ce qui représente 48 % du budget prévisionnel d'un montant total de 150 000 €. HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Aménagement des portes d'entrée du Delta Vert	125 000	Bordeaux Métropole	72 000
Réalisation des parcours d'orientation liée à la nature et à la biodiversité du site	25 000	Commune de Bègles	78 000
Total Dépenses	150 000	Total recettes	150 000

La ville a inscrit cette action aux contrats de codéveloppement 2012-2014 et 2015-2017 conclus avec Bordeaux Métropole. Pour la période 2015-2017, cette action figure dans la fiche action C030390073-29.

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication animation".

- intérêt métropolitain, par la valorisation/la préservation d'une continuité structurante de la trame verte et bleue de l'agglomération ;
- ouverture au public, en particulier par la mise en place de cheminements ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'aménagement des portes d'entrée et des parcours d'orientation du Delta Vert participe à la valorisation des espaces naturels métropolitains

DECIDE

Article 1 : une subvention d'investissement de 72 000 € est attribuée la commune de Bègles pour l'année 2016 au titre de l'aménagement des portes d'entrée du Delta Vert.

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de la subvention métropolitaine.

Article 3 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 JUIN 2016 PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
--	---



BÈGLES

Aménagement des portes d'entrée du Delta Vert

Contrat de codéveloppement 2015-2017

Subvention d'investissement 2016

Modalités financières d'attribution de la subvention métropolitaine

CONVENTION

Entre :

La commune de Bègles, dont le siège est situé 77 rue Calixte Camelle – 33130 Bègles, représentée par M. Noël Mamère, maire dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 3 février 2016,

Ci-après dénommée « la commune »

Et :

Bordeaux Métropole, dont le siège est situé Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex, représentée par son président, M. Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2016/ du Conseil métropolitain du 27 mai 2016,

Ci-après désigné « La Métropole »

Il est préalablement exposé ce qui suit

Le Delta Vert est un espace naturel de 200 hectares, situé au sud de la commune de Bègles, entre la route de Toulouse et les berges de Garonne. Il regroupe le parc des berges de Garonne, le parc des prés Rimbaud, Bègles-Plage, la plaine des sports, le parc de l'estey et le parc de Mussonville et il est sillonné de plusieurs esteys : Franc, Tartifume, Lugan, Sainte-Croix.

La commune de Bègles poursuit l'aménagement et la reconquête de différents espaces pour consolider les trames vertes et bleues, préserver la biodiversité, relier les parcs entre eux et créer des connexions vers les quartiers, tout en offrant aux habitants des espaces de promenade. Elle souhaite également diversifier les usages et les vocations des différents espaces : parcs de loisirs et zones d'agrément, zone maraîchère et de pâturage...

Les parties signataires conviennent des engagements suivants :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de versement d'une subvention de la commune au titre de l'aménagement des portes d'entrée du Delta Vert.

Article 2 – Montant du projet et participation métropolitaine

Conformément au code général des collectivités territoriales, la participation métropolitaine s'effectuera sous forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 72 000 €.

En application de l'article L5215-26 du code général des collectivités territoriales, « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ». Ainsi, la participation métropolitaine ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel du projet.

Article 3 – Le plan de financement

BUDGET (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Aménagement des portes d'entrée du Delta Vert	125 000	Bordeaux Métropole	72 000
Réalisation des parcours d'orientation liée à la nature et à la biodiversité du site	25 000	Commune de Bègles	78 000
Total Dépenses	150 000	Total recettes	150 000

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La Métropole se libérera de sa subvention d'un montant de 72 000 € en deux versements aux conditions fixées ci-dessous :

- un premier acompte de 80 % d'un montant de **57 600 €** à la notification de la présente convention, sur présentation d'un titre exécutoire de paiement et d'un justificatif de démarrage des travaux ;
- le solde, d'un montant prévisionnel de **14 400 €** sur production des pièces indiquées ci-après :
 - un titre exécutoire de paiement,
 - une attestation de fin des travaux,
 - un récapitulatif des factures acquittées visé par le comptable public,
 - du bilan financier définitif de l'opération, certifié exact par le maire, à comparer au plan prévisionnel de financement précisé à l'article 2.1, accompagné de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté et le budget définitif (voir l'annexe 1 « Comparatif budget prévisionnel/ budget définitif »),
 - des copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...) s'il y a lieu,
 - des copies des dossiers d'études et des documents de communication produits par la commune faisant apparaître le logo de La Métropole.

Si le montant final des dépenses s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la participation métropolitaine sera recalculée au prorata des dépenses réellement engagées et justifiées.

Article 5 – Conditions de résiliation

Les pièces justificatives exigées à l'article 4 pour le versement de la subvention devront être produites dans un délai maximum de six mois à compter de la date d'achèvement et de paiement définitive des travaux.

À défaut, la commune sera réputée renoncer à percevoir la subvention métropolitaine.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention prendra fin dès que les pièces demandées à l'article 4 auront été produites.

Article 7 – Clause de publicité

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les panneaux et les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Article 8 – Litiges

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés auprès du Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le :

Pour la commune
Le Maire

Pour la Métropole
Le Président

Noël Mamère

Alain Juppé

ANNEXE 1 – Comparatif budget prévisionnel/budget définitif

	Budget prévisionnel	Budget définitif	Ecart (en € et %)	Commentaires
DEPENSES				
TOTAL DES DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL DES RECETTES				
SOLDE				

